**Termes de Références pour l’Evaluation finale du PAA**

**Titre du projet**: Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) (PANA-BKF-PNUD/Japon) « Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux adaptations aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement »

**Pays**: Burkina Faso

**Durée :** 21 jours de travail effectif.

**1. INTRODUCTION**

Grâce à un financement de 92,1 millions de dollars du gouvernement du Japon, le PNUD a lancé le programme, «Appui à la mise en œuvre d’approches intégrées et globales de l’adaptation aux changements climatiques en Afrique (ci-après dénommé le Programme d'Adaptation en Afrique ou PAA) », en partenariat avec l'Organisation des Nations pour le développement de l’Industrie (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le PAA appuie 20 pays à travers le continent africain à intégrer les risques liés aux changements climatiques et les opportunités, dans les processus nationaux de développement pour obtenir des gains de développement dans un climat variable.

Le Programme appuie les pays à créer un environnement favorable et à développer les capacités nécessaires au niveau local et national pour leur permettre de concevoir, financer, mettre en œuvre, faire le suivi et ajuster les politiques d'adaptation aux changements climatiques à moyen et à long termes.

Dans le cadre du PAA, le Burkina Faso a lancé le projet « Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux adaptations aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement (PANA-BKF-PNUD/Japon), financé par le Gouvernement japonais pour environ deux Millions neuf cent mille (2 900 000) $ US, soit un milliard quatre cent cinquante Millions (1 450 000 000) de francs CFA.

Le projet est mis en œuvre de janvier 2010 à décembre 2012. Il a fait l’objet d’une prorogation du délai de mise en œuvre à partir de janvier 2011 à décembre 2012. En octobre 2011, une évaluation mi-parcours a été conduite par l’équipe de bureau régional PAA Dakar. A présent, conformément à la convention de financement, Il s’agit de conduire une évaluation finale conjointe (Gouvernement du Burkina Faso, PNUD et Japon). Pour se faire, il sera procédé au recrutement d’une équipe de deux consultants (un consultant sénior, chef de mission et un expert associé) pour assurer une évaluation finale indépendante du projet.

Les interventions de PAA Burkina Faso consistent à répondre de façon directe au défi de la priorité 4 stipulé dans l’UNDAF, “Sécurité alimentaire au bénéfice des groupes vulnérables et une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles ”. L’Objectif global du projet est de s’assurer que: Le Burkina Faso parvienne à un meilleur ajustement de ses processus de développement pour prendre en compte les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

L’Objectif global du projet est alors d’aider à un meilleur ajustement des processus de développement. Cet ajustement devra tenir compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques. Cinq produits sont attendus de la mise en œuvre du projet :

* Produit 1 – le Burkina Faso est parvenu à mettre en place des mécanismes dynamiques de planification à long terme à même de faire face aux incertitudes liées à la variabilité et aux changements climatiques
* Produit 2 – Le Burkina Faso a renforcé ses capacités en matière de leadership et ses cadres institutionnels en vue de gérer les risques et de tirer avantage des opportunités liés aux changements climatiques à travers une approche intégrée au niveau local et national.
* Produit 3 – le Burkina Faso est actuellement engagé dans une dynamique de mise en œuvre des politiques et mesures de résistance aux changements climatiques dans les domaines prioritaires définis dans le NAPA.
* Produit 4 – les capacités de mobilisation des ressources pour le financement des activités d’adaptation nationale sont développées tant au niveau national que local
* Produit 5 – les connaissances sur l’ajustement des processus de développement nationaux pour une meilleure incorporation des risques et opportunités liés aux changements climatiques sont produites et partagées à tous les niveaux des interventions.

La mise en œuvre du projet est assurée par la Coordination Nationale des projets du Programme d’Action National d’Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques du Burkina Faso en synergie avec deux autres projets du PANA.

En rappel, la ratification du protocole de Kyoto par le Gouvernement du Burkina Faso en octobre 2005 a permis de conduire la formulation du PANA. Le PANA Burkina Faso, un document référentiel d’engagement du pays dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été adopté par décret n°2007-740/PRES/PM/MEDD/MEFF du 19 novembre 2007. En 2009, deux ans après la validation de son PANA, le PNUD a appuyé le Gouvernement Burkinabé à mobiliser des financements pour la mise en œuvre combinée de trois (3) projets, dont le PAA Burkina Faso, regroupant 10 des douze (12) projets prioritaires annexés aux documents du PANA.

Il s’agit des projets suivants :

1. Renforcement des capacités pour l’adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso, dénommé PANA-BKF-PNUD/FEM, du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), financé à hauteur de 2 Millions 900 Mille $ US, soit environ 1 Milliard 450 Millions de FCFA ;
2. Adaptation aux changements climatiques en vue de l’amélioration de la sécurité humaine du Burkina Faso (PANA-BKF-PNUD/DANIDA), d’un coût de 870 Mille $ US, soit environ 435 Millions de FCFA du Danemark et du PNUD ;
3. Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux adaptations aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement (PANA-BKF-PNUD/Japon), financé par le Gouvernement japonais pour environ 2 Millions 900 Mille $ US, soit 1 Milliard 450 Millions.

Pour une recherche de synergie d’actions, les trois projets du PANA sont mis en œuvre par une Coordination Nationale qui regroupe en son sein une même équipe de mise en œuvre des trois projets. En outre, le PNUD est l’agence d’exécution desdits projets qui partagent les mêmes structures de supervision, de gestion et d’ancrage, le même local, le même Comité de Pilotage.

**2. OBJET DE L'EVALUATION FINALE**

La présente évaluation est une évaluation rétrospective et sommative. Elle a pour principal objectif de formuler une opinion indépendante et motivée sur le financement, la mise en œuvre et les résultats du projet PANA-BKF-PNUD-Japon. Elle doit être conduite de façon à donner un avis argumenté conformément aux critères préconisés par le Comité d’Aide au Développement (CAD) de l’OCDE.

Pour se faire, les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l’évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l’association des différentes parties prenantes du projet au processus d’évaluation.

**3.** **CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION (Questions évaluatives)**

Le PAA/Burkina Faso (PANA-BKF-PNUD-Japon) sera évalué selon les critères suivants: la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité. L'évaluation finale portera une attention particulière sur ces critères.

Pour chacun de ces critères, des pistes d’évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra aux consultants de les préciser et de les compléter. Les consultants devront impérativement fournir un jugement de valeur (appréciation raisonnée) sur chacune des questions d’évaluation soulevées par l’examen des critères. Ce jugement sera fondé sur des données vérifiables. Pour se faire, les consultants veilleront à collecter des données et des informations objectives afin de pouvoir mener une analyse rétrospective selon ces différents critères et formuler une opinion indépendante.

**3.1 La pertinence du projet.**

Les consultants apprécieront ici d’une part le bien-fondé de l’action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ (pertinence du projet à son origine). Ils apprécieront, d’autre part, comment ce bien fondé a évolué au cours du temps (évolution de la pertinence du projet au fil du temps). Dans ce cadre, les consultants examineront de manière systématique la correspondance du projet avec:

* les orientations nationales ;
* les besoins et attentes des bénéficiaires finaux.

En somme, les consultants évalueront si les objectifs envisagés par le projet ont répondu aux problèmes ou aux besoins réels identifiés au moment de la conception du projet. Quels sont les faiblesses et points forts globaux au niveau de la conception?

**3.2 L'efficience du projet**

L’efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d’une part, et les réalisations financées, d’autre part. Il s’agira ici d’apprécier si les ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

L’étude apportera une appréciation sur le coût des moyens mis à disposition et des activités mises en œuvre. Elle analysera l’organisation spécifique du projet, les actions menées par les différents acteurs.

* analyse de la logique et des instruments d’intervention ;
* le mécanisme des prestations de service ;
* les pratiques de gestion ;
* les étapes de formulation et de mise en œuvre ;
* les processus consultatifs ;
* l’appui technique par les équipes internationales et régionales lors de la formulation et la mise en œuvre ;
* les initiatives de renforcement des capacités,
* Vue d'ensemble des dépenses réelles par rapport aux prévisions budgétaires.
* Analyse des décaissements afin de déterminer si les fonds ont été utilisés avec efficacité et efficience et mis à disposition à temps.

**3.3 L’efficacité du projet :**

Les consultant évalueront dans quelle mesure les résultats du programme contribuent de manière effective à la réalisation des objectifs du projet. Quelles sont les principales difficultés rencontrées et lesquelles en sont les causes?

Il s’agira d’identifier les problèmes et contraintes, qui ont eu un impact sur la réussite de l'exécution du projet et qui ont été identifiés à l'étape de la conception du projet ou lors du suivi de l’exécution du projet. Identifier les menaces/risques pour la réussite du projet, qui ont émergé lors de l'exécution et les stratégies de mises en œuvre pour surmonter ces menaces et risques.

Les consultants se référeront aux indicateurs objectivement vérifiables qui ont été retenus dans le cadre logique du projet pour analyser les aspects spécifiques suivants :

* L’efficacité et l’efficience des activités du projet
* les progrès dans la réalisation des résultats/produits, mesurés par rapport au point de référence et des indicateurs fixés au début du projet,
* le degré d’atteinte des objectifs du projet (en particulier les objectifs spécifiques),
* les taux de réalisation des différents volets du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives).

**3.4 L’impact**

L’impact juge les retombées de l’action du projet sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux. Les consultants apprécieront ici les effets à moyen et à long terme (ou les perspectives d’effets), positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l’intervention du projets, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus).

Si possible, l’analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Les consultants chercheront en particulier à analyser l’impact du projet dans le domaine de la planification stratégique et le suivi des paramètres climatiques au Burkina Faso.

**3.5 La durabilité des résultats.**

La durabilité des actions du projet est perçue comme la continuation des bénéfices résultant des actions après la fin de l’intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d’obtenir des bénéfices sur le long terme et à une situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister. Pour apprécier la durabilité, les consultants devront évaluer la stratégie du PAA à promouvoir la durabilité / reproductibilité des résultats :

* identifier les éléments de preuve montrant que les résultats et les leçons du PAA sont reproductibles ou reproduit au niveau national ou local.
* analyser les risques pour assurer la durabilité des résultats du projet (c'est-à-dire appropriation par les pays, la capacité financière et institutionnelle).

**3.6 Conclusions, leçons apprises**

Les leçons apprises feront l’objet d’un examen spécifique. La section des leçons apprises vise à saisir les enseignements clés pour évaluer quelles sont les approches et les mesures qui ont été efficaces dans divers domaines. Il s’agit:

* Identifier les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet,
* Identifier les approches et mesures efficaces qui ont assuré les succès du projet,
* Identifier les éléments qui ont entravé ou facilité les réussites du projet.

**4. RESULTATS ATTENDUS**

Les consultants devront dans le cadre de la présente mission :

**4.1 Structurer la démarche évaluative**.

Après avoir exploité la documentation disponible, les consultants produiront une méthodologie détaillée qui sera soumise au groupe de référence qui sera mis en place dans le cadre de l’évaluation. La méthodologie détaillée de l’évaluation devra décrire l’ensemble des stratégies, des actions et chronologie de l'évaluation.

La méthodologie doit privilégier la prise en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et permettre la conduire d’une évaluation impartiale qui associe les différentes parties prenantes du projet au processus d’évaluation.

**4.2** **Formuler un rapport d'évaluation**.

Le rapport d'évaluation doit être élaboré en Français.

Deux semaines après la fin de la mission, l’équipe de consultants produira un rapport provisoire d'évaluation. Ce rapport ne devrait pas dépasser 30 pages, non compris les annexes. Le rapport devra présenter une analyse critique de la conception, de la mise en œuvre du PAA et de ses produits. Le rapport sera présenté selon le plan proposé.

En outre, le rapport fournira une liste détaillée des leçons apprises en annexe du rapport principal. La section des leçons apprises vise à saisir les enseignements clés pour évaluer quelles sont les approches et les mesures qui ont été efficaces dans divers domaines. Cette préoccupation vise à promouvoir les enseignements du projet, afin que les acquis, soient reproduits et maintenus au-delà de la durée du projet.

**5. MÉTHODOLOGIE / APPROCHE DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation sera menée de manière participative à travers une combinaison de processus. Il est prévu que la méthodologie à utiliser pour l'évaluation finale devrait comprendre les éléments suivants:

**5.1 Revue de la documentation**

* Document de projet.
* Rapports trimestriels / annuels et les plans de travail de différentes équipes de mise en œuvre.
* Rapports d’audit.
* Rapport de revue à mi-parcours.
* Rapports financiers.
* Rapports de mission.
* Documents stratégiques.

**5.2 Entretiens sur le terrain avec les parties prenantes**

* Equipe de projet.
* Partenaire de mise en œuvre.
* Organisme de surveillance (bureau pays du PNUD et comité de pilotage du projet)
* Parties prenantes du projet et bénéficiaires

**5.3 Document/information additionnels**

- [Page Web du Bureau de l'évaluation du PNUD](http://web.undp.org/evaluation/about-eo.htm)   
- [La politique d'évaluation du PNUD](http://web.undp.org/evaluation/documents/Fr-Evaluation-Policy.pdf) (2006)  
- La politique d'évaluation du PNUD, en attendant l'approbation par le Conseil exécutif en janvier 2011  
- [Guide de la Planification, du Suivi et de L’Évaluation axés sur les Résultats du Développement](http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/docments/PME-Handbook_Fr.pdf)  
- [Lignes directrices 1074 de l’évaluation des résultats](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/UNDP_Guidance_on_Outcome-Level%20_Evaluation_2011.pdf)  
- [Centre des ressources en évaluation](http://erc.undp.org/index.html;jsessionid=863C77938B953309E0D15CFF5D6A1384)  
- [Lignes directrices d’évaluations des résultats des activités de développement (ERAD)](http://web.undp.org/evaluation/documents/ADR/framework/ADR_Guide.pdf)  
- [Page Web du groupe d’évaluation des Nations Unies (UNEG)](http://www.uneval.org/)   
- [Normes et standards d’évaluation de l’UNEG](http://www.uneval.org/normsandstandards/index.jsp)

- [Code de conduite pour évaluateurs UNEG](http://www.unevaluation.org/papersandpubs/index.jsp?ret=true)   
- [Lignes directrices de l’éthique pour les évaluateurs UNEG](http://www.unevaluation.org/currentwork/currentworklist.jsp?currentworkid=100&doc_cat_source_id=2&doc_source_id=100)

**6. PROFIL DES CONSULTANTS**

L’évaluation sera exécutée par une équipe de deux (2) Consultants nationaux dont un Consultant Sénior, chef de mission et un Consultant Associé.

**Un (1) Consultant Sénior, chef de mission**

Le chef de mission, doit avoir des connaissances et une expérience avérée en matière d’évaluation. Il est spécialement exigé qu’il ait:

1. Au moins 10 ans d’expériences dans la conduite des évaluations des projets et programmes de développement.
2. Une expérience approfondie des techniques d’évaluation de projet;
3. De bonnes connaissances sur les questions de changements climatiques,
4. Une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
5. Avoir des compétences analytiques avérées ;
6. Très bonnes capacité à organiser et interpréter les données et présenter les résultats sous forme orale et écrite ;
7. Une connaissance du système des Nations Unis et du PNUD en Particulier serait un atout ;

**Un (1) Consultant Associé, Expert en Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel (DIRO)**

Le Consultant associé doit avoir :

1. Une connaissance des approches d’évaluation participative;
2. Des compétences analytiques avérées;
3. De bonnes connaissances en matière de changements climatiques,
4. Une connaissance préalable du Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) et l'expérience de travailler en Afrique sera considérée comme un atout
5. Excellentes compétences en *Français* lu, parlé et écrit,
6. Aptitude démontrée à évaluer des situations complexes de façon claire et succincte.
7. Excellentes compétences de facilitation

**7. Durée de la mission et ARRANGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE**

L'évaluation sera menée pendant une période de 7 semaines dont 21 jours de travail effectif.

La méthodologie détaillée de l'évaluation finale sera convenue dans le cadre du processus de finalisation du contrat.

Il sera mis en place dans le cadre de la présente évaluation, un groupe de référence (comité de suivi). Le groupe de référence sera composé des représentants des principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet. Il aura pour tâche de valider la méthodologie détaillée de la mission, de valider les rapports provisoires et définitifs de la mission.

**8. PRINCIPES DIRECTEURS ET VALEURS**

L'évaluation sera effectuée en conformité avec les principes suivants:

• Indépendance  
• Impartialité  
• Transparence  
• Intentionnalité  
• Éthique  
• Partenariat  
• Compétences et Capacités  
• Crédibilité  
• Utilité

Le consultant ne doit pas avoir été impliqué dans la mise en œuvre du projet. Par conséquent, les candidatures pour ceux qui ont eu une implication directe avec la conception ou la mise en œuvre du projet ne seront pas considérées. Toute association précédente avec le projet doit être précisée dans l’offre du consultant. En cas de sélection, tout camouflage découvert conduira purement et simplement à la résiliation immédiate du contrat et sans préavis. Dans de telles circonstances, toutes les notes, rapports et autres documents produits par l'évaluateur seront conservés par le commanditaire.

**ANNEXE : SCHEMA TYPE DU RAPPORT**

Rapport final d'évaluation - schéma type

1. Sommaire

• Brève description du projet  
• Contexte et objectif de l'évaluation  
• Les principales conclusions, recommandations

2. Introduction

• But de l'évaluation  
• Les questions clés abordées  
• Méthodologie de l'évaluation  
• Structure de l'évaluation

3. Le projet et son contexte de développement

• Début du projet et sa durée  
• Défis que le programme a cherché à répondre  
• Objectif et but du projet  
• Les parties prenantes principales  
• Les résultats attendus

4. Les performances du projet

* Pertinence,
* Efficacité,
* Efficience,
* Impact,
* Durabilité

5. Leçons apprises

6. Conclusions et recommandations

7. Annexes

• TDR de l’évaluation, l'itinéraire et la liste des personnes interrogées  
• Résumé des visites sur le terrain, y compris les conclusions des évaluateurs, les questions soulevées et des recommandations des différentes parties prenantes  
• Liste des documents examinés,

• Questionnaire utilisé et le résumé des résultats si possible.

• Fiche signalétique des leçons apprises.